

Document à conserver

LES RISQUES MAJEURS À FONT-ROMEUE-ODEILLO-VIA

COMMENT SE PROTÉGER ?



FONT-ROMEUE
Changez d'ALTITUDE !

DICRIM

Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs

S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Alain LUNEAU

Maire de Font-Romeu-Odeillo-Via

“ Madame, Monsieur, Chers Romeufontains,

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) de notre commune de Font-Romeu Odeillo Via, vient d'être finalisé. Il prend en compte les risques majeurs naturels, technologiques ou sanitaires, susceptibles de concerner notre commune qui doit alors assurer la sécurité de ses habitants et de ses biens. Il vous informe des dispositifs de prévention et protection mis en place selon les risques recensés.

Une forte population touristique qui s'accroît avec la saisonnalité, dans un contexte de réchauffement climatique générant des événements extrêmes de plus en plus fréquents a conduit notre commune de montagne à élaborer son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui est une obligation légale.

Le PCS explique, pour chaque situation, les bons réflexes ainsi que les bons comportements pour se mettre en sécurité, en cas d'alerte.

Je vous invite à faire une lecture attentive de ce document et à le conserver précieusement. Il doit permettre l'anticipation qui facilitera l'organisation des équipes et la réussite des opérations dans lesquelles elles seront engagées. Je remercie chacune et chacun d'entre vous pour votre esprit de cohésion, de votre engagement et du professionnalisme de tous au service de notre collectivité.

L'équipe municipale reste à votre écoute pour vous accompagner. ”

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?	3
Le Plan Communal de Sauvegarde	3
Qui fait quoi en cas d'événement majeur ?	4
Les moyens d'alerte	6
L'hébergement en cas d'urgence	7
Le risque inondation	8
Le risque feu de forêt	10
Le risque météorologique	12
Le risque mouvement de terrain	14
Le risque sismique	16
Le risque avalanche	18
Le risque radon	20
Le risque rupture de barrage	22
Le risque transport de matières dangereuses	24
Le risque terroriste	26
Avant l'événement : comment se préparer ?	28
Après l'événement : que faire ?	29
Notes	30
Récapitulatif des conduites à tenir	32

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l'on parle d'un “risque majeur”, on distingue les **risques naturels** (liés à des phénomènes géologiques ou météorologiques) et les **risques technologiques** causés par une défaillance accidentelle, liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.



Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture des Pyrénées-Orientales (consultable sur www.pyrenees-orientales.gouv.fr)

LISTE DES RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE :

-  **Inondation**
-  **Feu de Forêt**
-  **Météorologique**
-  **Mouvement de terrain**
-  **Sismique**
-  **Avalanche**
-  **Radon**
-  **Rupture de barrage**
-  **Technologiques (TMD)**
-  **Terroriste**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la commune de de Font-Romeu-Odeillo-Via a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, qui recense précisément les **phénomènes**, les **enjeux** et surtout les **moyens** et l'**organisation** mis en œuvre au **niveau communal** pour répondre au mieux **aux risques encourus sur le territoire**.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un **Poste de Commandement Communal (PCC)** sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins des populations.

Numéro en lien avec le Poste de Commandement Communal :

04 68 30 68 10



Mairie ©Mairie de Font-Romeu

QUI FAIT QUOI EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR ?

L'organisation des secours fait intervenir différents acteurs où chacun a son rôle à jouer.

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

La commune se dote également d'une **cellule de crise** à partir de laquelle est organisée la gestion de l'événement. (opération de terrain, communication avec les services de secours et la population, etc.).

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour signaler **UNIQUEMENT** les urgences relatives à l'événement (numéro disponible sur la page précédente).

Si besoin, la commune prend en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.



LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'événement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



Les panneaux lumineux

Un message d'information sera diffusé en continu sur les panneaux numériques extérieurs (**Place des Comtes de Cerdagne & dans le hall de la Mairie**).



L'alerte téléphone

La Mairie peut vous contacter directement par téléphone ou vous avertir via son application mobile « **IntraMuros** ». Vous pouvez la télécharger dès maintenant sur Android ou iPhone.



L'alerte sur le terrain

Les équipes de la **Mairie**, de la **Police Municipale** et des **services de secours** pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et Twitter et sur le site officiel de la Ville et de l'office de tourisme.

PRÉFECTURE

@prefet66

MAIRIE

mairie-fontromeu.fr

f Ville de Font-Romeu

OFFICE DE TOURISME

font-romeu.fr

@Font_Romeu

f Office de Tourisme de Font-Romeu

stationfontromeu



À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également **relayée par les médias**. Mettez-vous à l'écoute de la radio :

FRANCE BLEU
ROUSSILLON
107.3 FM

L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centres d'hébergement d'urgence.

Les équipements de la Ville peuvent être mobilisés (Gymnase de l'école primaire « le Soleil », salle des fêtes, Aînés Ruraux, Chalet d'altitude Les Airelles, Espace sportif Colette Besson) tout comme des structures d'accueil dans les villes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou un hébergement d'urgence). **Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.**

Comment être informé en cas d'évacuation ?

La Ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et les services de secours présents sur le terrain.



Chalet Les Airelles ©Mairie de Font-Romeu



Espace sportif Colette Besson ©Mairie de Font-Romeu



Salle des fêtes ©Mairie de Font-Romeu

! Les moyens d'alerte et d'hébergement peuvent évoluer dans le temps. Vous devrez vous conformer aux consignes qui seront données le jour J par la Mairie et les services de secours.



LE RISQUE INONDATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement.

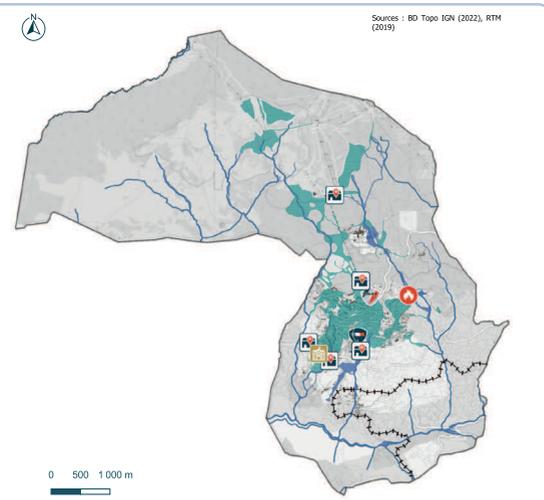
Le ruissellement comprend l'ensemble des circulations d'eau sur les versants, en dehors des cours d'eau. Il s'intensifie lorsque les eaux de pluie ne parviennent pas à s'infiltrer dans les sols et peut conduire à l'inondation de secteurs pourtant éloignés des cours d'eau, notamment les zones basses (cuvettes).

Il peut être aggravé par l'engorgement des systèmes d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses. **L'imperméabilisation du sol** par les aménagements (bâti, voiries, parking, etc.) et **certaines pratiques agricoles** peuvent limiter l'infiltration des précipitations et accentuer le ruissellement.

Le risque sur le territoire de Font-Romeu-Odeillo-Via

Font-Romeu-Odeillo-Via est exposé aux **crues de l'Angoust, du Rec de Ricaut, de Via et des Canaletes**. Ces crues peuvent être torrentielles (montée des eaux rapides et vitesses d'écoulement élevée). Le risque de **débordement** sur la commune reste modéré, mais les fortes pentes et l'urbanisation accentuent le risque de **ruissellement urbain**.

Ces dernières années, Font-Romeu-Odeillo-Via a fait l'objet de plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle pour des inondations en juillet 2010 et juin 2017.



LES BONS RÉFLEXES

AVANT L'INONDATION

- Informez-vous sur le risque
- Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages
- Mettez les produits dangereux ou polluants au sec et surélevez le mobilier
- Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture
- Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document)

PENDANT L'INONDATION

	Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)		Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes
	Écoutez la radio France Bleu Roussillon 107.3 FM		Si besoin, coupez l'électricité, le gaz et fermez les ouvertures
	N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités		En cas de fortes pluies, n'allez pas chercher vos enfants à l'école
	Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée		Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages

APRÈS L'INONDATION

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable
- Faites l'inventaire des dégâts



LE RISQUE FEU DE FORÊT

QU'EST-CE QUE C'EST ?

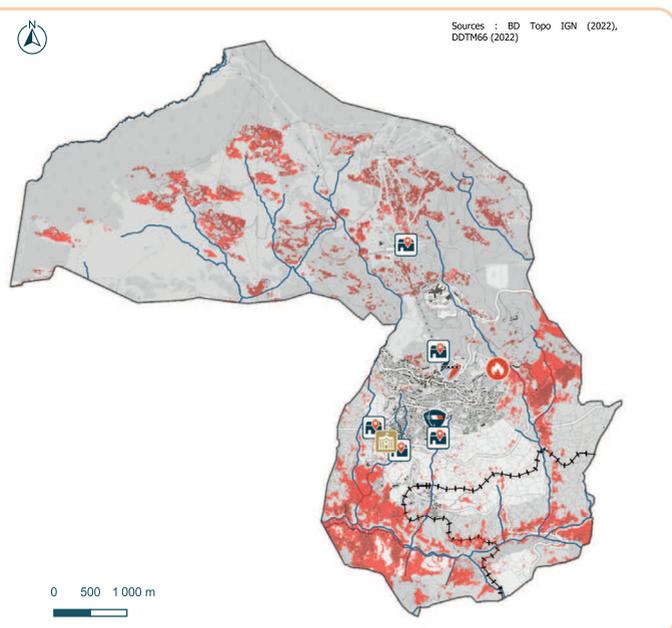
On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

Le risque sur le territoire de Font-Romeu-Odeillo-Via

La commune est concernée par un **aléa moyen à très fort** notamment au niveau des forêts communales (Odeillo, l'Emitage, La Calme).

Depuis 1979, Font-Romeu-Odeillo-Via a connu **vingt-huit départs de feux**, pour une surface brûlée totale de **23 hectares** (base Prométhée). Les feux les plus importants recensés sont ceux de 2008 et 2017. La commune est comprise dans la liste des communes dont le territoire relève, en totalité, du code forestier.

Pour plus d'informations sur le risque feu de forêt et les règlements associés vous pouvez consulter le site de la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM66) : www.prevention-incendie66.com



LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Si besoin, coupez l'électricité, le gaz et fermez les ouvertures



Ne provoquez pas de flamme, ni d'étincelle
Ne pas fumer



Écoutez la radio France Bleu Roussillon 107.3 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Fermez les ouvertures



Dégagez les voies d'accès

À l'intérieur et jusqu'à une distance de 200m d'espaces naturels sensibles au feu de forêt (bois, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements), respectez ces consignes :

- Interdiction de porter ou d'allumer du feu
- Interdiction de fumer
- Ne pas pratiquer une activité susceptible de provoquer des étincelles.
- Emportez vos déchets

OLD - (Obligation Légale de Débroussaillage)

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres des espaces boisés (article 322-3 du Code forestier). Il incombe au propriétaire des constructions, terrains ou installations ou son locataire non saisonnier de débroussailler :

- Dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions situées en zone urbaine.
- De part et d'autre des chemins d'accès sur une largeur de 10 m (5 m de chaque côté).

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- Assurer sa protection, en protégeant sa maison et son terrain
- Protéger la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété
- Sécuriser les personnels sapeurs-pompiers pour la lutte contre l'incendie
- Être en conformité vis-à-vis de la réglementation.



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême. Le changement climatique constaté ces dernières années induit une évolution des phénomènes qui surviennent de plus en plus souvent et de manière plus extrême.

Vent fort et tempête

Régulièrement, des vents violents (tramontane) et des tempêtes soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toiture. La tempête Klaus du 24 janvier 2009 a notamment marqué les esprits sur le département.



Épisode de canicule

Selon le département, on parle de canicule lorsque la chaleur est supérieure à 35°C le jour et supérieure à 23°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs). Selon l'âge, le corps réagit de façon différente : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.



Fortes chutes de neige

En cas de fortes précipitations neigeuses, les réseaux d'électricité et de communication peuvent être affectés, la circulation peut devenir dangereuse et des arbres ou des toitures peuvent rompre sous le poids de la neige.

Grand froid

Une vague de grand froid est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Pollution de l'air

On définit un épisode de pollution de l'air par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air, qui peut être dû aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement) ; à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ; à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique, etc.chez les personnes vulnérables.

LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Roussillon 107.3 FM



En cas de vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau/jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous régulièrement la peau
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Risque de fortes chutes de neige

AVANT

- Protégez les installations contre le gel.
- En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

PENDANT

Dès l'apparition d'une couche de neige importante :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTER



NIVEAU 1 : Pas de vigilance particulière.

NIVEAU 2 : Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé.

NIVEAU 3 : Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

NIVEAU 4 : Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous informé et conformez-vous aux consignes des autorités.



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Le risque sur le territoire de Font-Romeu-Odeillo-Via

La commune est concernée par les phénomènes de **glissement de terrain**, d'**éboulements rocheux** et de **retrait-gonflement des argiles**.

Retrait gonflements des argiles

Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à se rétracter avant de gonfler lors de périodes plus humides.

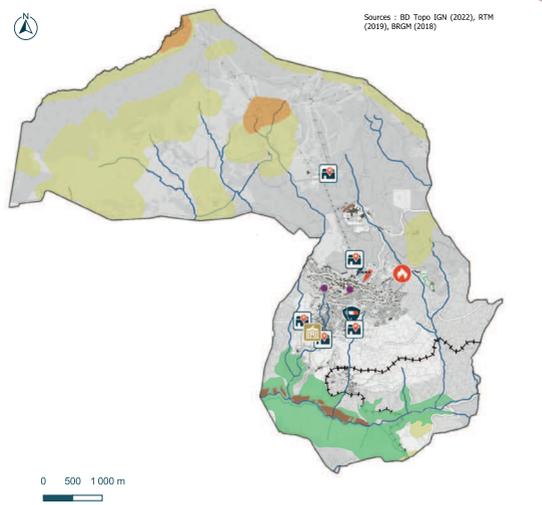
Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des dommages aux bâtiments avec l'apparition de fissures. Ce risque est sensible (considéré comme modéré) sur une partie du territoire de la commune.

Glissement de terrain

C'est un déplacement, le plus souvent lent, d'une masse de terrain sur une pente. Il est déclenché par des facteurs naturels (relief, présence d'eau) ou des facteurs humains (travaux de terrassement).

Éboulements rocheux

Correspond à la chute d'éléments rocheux résultant de l'action de la pesanteur sur ces éléments. Des phénomènes de chute de blocs et de ravinement sont présents vers l'Angust.



- Mairie
- Centre d'Accueil et de regroupement des personnes (CARE)
- Police Nationale
- Gendarmerie
- Pompiers

Aléa Mouvement de terrain

- Glissement de terrain
- Chute de blocs
- Erosion - Ravinement

Retrait gonflement des argiles

- Faible
- Moyen

LES BONS RÉFLEXES

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas



Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé



Mettez-vous à disposition des secours

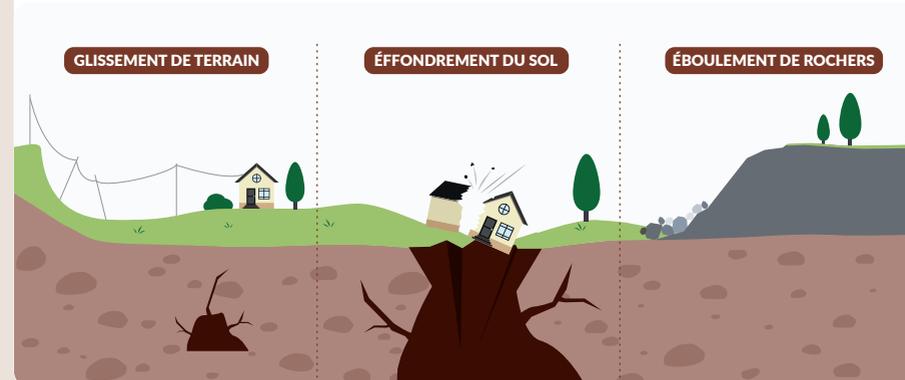
APRÈS



Prenez contact avec la **Mairie** et votre **compagnie d'assurance**



Conformez-vous aux consignes données, entamez les **démarches** pour l'**indemnisation** du sinistre





LE RISQUE SISMIQUE

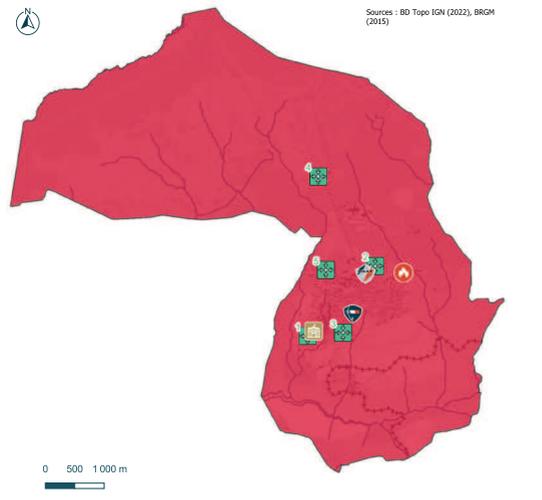
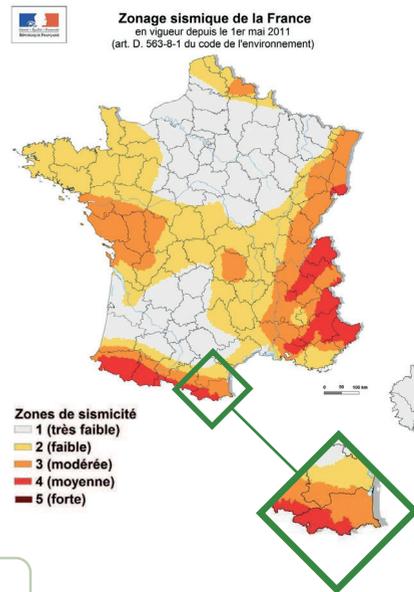
QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

Le risque sur le territoire de Font-Romeu-Odeillo-Via

Le risque sismique sur la commune est de **niveau 4**, qualifié de **moyen**, tel que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010.

La terre tremble régulièrement dans le département des Pyrénées-Orientales. Récemment (1996), le séisme de Saint-Paul-de-Fenouillet, avec une **magnitude de 5,6 sur l'échelle de Richter** est resté dans les mémoires. Depuis 1980, **plus de 700 séismes de magnitude faible (inférieure à 3)** ont été enregistrés dans les Pyrénées-Orientales ou en proximité immédiate.



LES BONS RÉFLEXES

PENDANT LA SECOURSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

APRÈS LA SECOURSSE



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio France Bleu Roussillon 107.3 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Sortez du bâtiment rejoignez une zone de couverture



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



LE RISQUE AVALANCHE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux. L'effet de souffle et l'écoulement de neige dense occasionnent des dégâts qui peuvent être importants.

Le risque sur le territoire de Font-Romeu-Odeillo-Via

Aucun couloir d'avalanche ne menace directement les zones urbaines de Font-Romeu-Odeillo-Via. Elles peuvent cependant impacter le nord de la commune (domaine skiable, hors-pistes, etc.).

La connaissance du risque est issue de l'observation des phénomènes qui combine **la carte de localisation des phénomènes d'avalanche (CLPA) et l'enquête permanente sur les avalanches (EPA)**. La commune est concernée par la CLPA réalisée entre 2017 et 2018 sur **les secteurs du Capcir, du Carlit, du Cambre d'Aze et de Py et Mantet**. Ces connaissances sont regroupées sur le site : www.avalanches.fr

La prévision des conditions météorologiques et du risque avalanche

Un **Bulletin d'estimation des Risques Avalanche (BRA)** sur les principaux massifs, émis quotidiennement par Météo France (du 15 décembre au 30 avril) indique le niveau du risque. Le massif à consulter pour la commune est celui du « **Capcir-Puymorens** ».

De plus, la carte de vigilance météorologique de Météo-France, concernant le risque avalanche, comme pour les autres risques suivis, est disponible au moins 2 fois par jour de manière localisé sur le massif concerné.

	5 - TRÈS FORT		Conditions très défavorables L'instabilité du manteau neigeux est généralisée.
	4 - FORT		Forte instabilité sur de nombreuses pentes Le manteau neigeux est faiblement stabilisé dans la plupart des pentes suffisamment raides.
	3 - MARQUÉ		Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes Dans de nombreuses pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément à faiblement stabilisé.
	2 - LIMITÉ		Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes Dans quelques pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément stabilisé. Ailleurs, il est bien stabilisé.
	1 - FAIBLE		Conditions généralement favorables Le manteau neigeux est bien stabilisé dans la plupart des pentes.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Roussillon 107.3 FM

- Ne partez qu'avec un **équipement complet** (ARVA, pelle, sonde, sifflet, etc.).
- Indiquez votre **itinéraire** et votre **heure de retour** à une personne qui pourra donner l'alerte.
- Emportez un **sifflet de survie**.

PENDANT



Fuiez latéralement



Crampez-vous à un obstacle



Protégez-vous les voies respiratoires



Faites de **grands mouvements** pour rester à la surface



Débarassez-vous des batons et du sac à dos

APRÈS

- Faites le **maximum d'effort** pour vous dégager quand l'avalanche est sur le point de s'arrêter.
- Au moment de l'arrêt, si l'enlèvement est total, **efforcez-vous de créer une poche** en exécutant une détente énergétique ; puis ne bougez plus pour économiser l'air.



LE RISQUE RADON

QU'EST-CE QUE C'EST ?

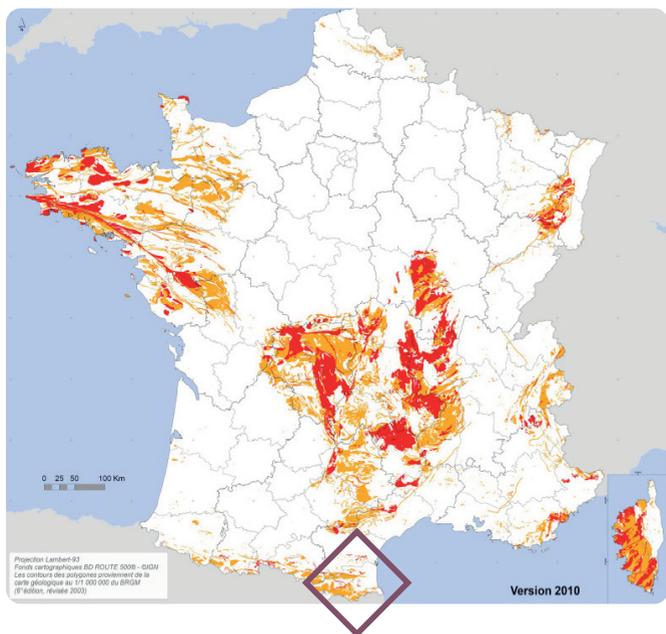
Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.

Le risque sur le territoire de Font-Romeu-Odeillo-Via

Sur la commune, le risque est de **catégorie 3 soit le niveau le plus élevé** sur l'échelle nationale.

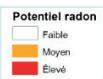
Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.



Carte nationale du potentiel radon des formations géologiques

2010

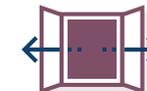
(Sources : IRSN et ASN)



LES BONS RÉFLEXES



Ne pas obstruer les entrées et les sorties d'air, quand elles existent, et les nettoyer régulièrement



Aérer quotidiennement son domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes/ jour



Veiller à l'entretien régulier du système de ventilation, quand il existe, et à changer les filtres régulièrement



Assurer l'étanchéité de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, réseaux)



Améliorer, rétablir ou mettre en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique dans le soubassement de son domicile



De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



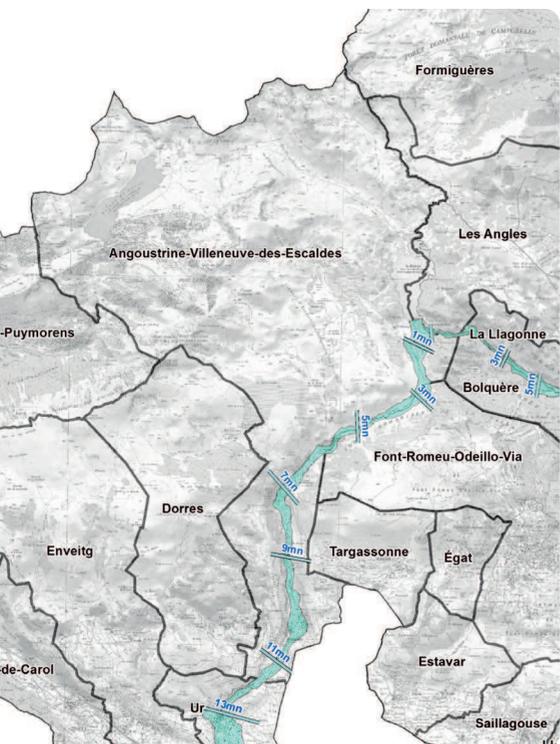
LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique. En cas de rupture totale ou partielle, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

Le risque sur le territoire de Font-Romeu-Odeillo-Via

La commune est concernée par le **barrage des Bouillouses**. En cas de rupture, l'onde de submersion toucherait la partie nord-ouest de la commune en moins de 3 minutes. Seule cette partie nord-ouest de la commune serait concernée par l'onde de crue (arrivée des pistes calme nord et gare de départ du télésiège).



L'exploitant du barrage est la Société Hydro Electrique du Midi (SHEM) a élaboré un **PPI (Plan Particulier d'Intervention), approuvé en novembre 2014**. Ce plan prévoit notamment des zones d'accueil et de recueil en cas de rupture.

Chaque ouvrage fait l'objet d'une surveillance constante, sous le contrôle des différents services de l'État. La fréquence des examens permet la détection précoce de toute anomalie. Plusieurs niveaux d'alerte des autorités et des populations sont prévus selon l'état de gravité de la situation.

Aléa Rupture de barrage
— Temps d'arrivée
■ Onde de submersion en cas de rupture

Carte issue du dossier de Transmission d'Information au Maire (TIM)

2018
(Source : DDTM66)

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Informez-vous sur le risque.
- Connaître le système d'alerte : la corne de brume.
- Connaître les points hauts ou éloignés des cours d'eau vers lesquels se réfugier.

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Éloignez-vous le plus possible des cours d'eau



Écoutez la radio France Bleu Roussillon 107.3 FM



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils sont mis en sécurité par le personnel de classe



Ne circulez jamais dans une zone inondée. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités

APRÈS

- Continuez à suivre les consignes des autorités.
- Aérez et désinfectez les pièces.
- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique et assurez-vous que l'eau du robinet soit potable.
- Faites l'inventaire des dégâts.



LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (T.M.D)

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le transport de matières dangereuses permet l'acheminement de produits utiles à l'industrie (solvants, etc.) mais également d'assurer l'approvisionnement de stations-services en carburant ou les livraisons de fuel ou de gaz auprès de la population.

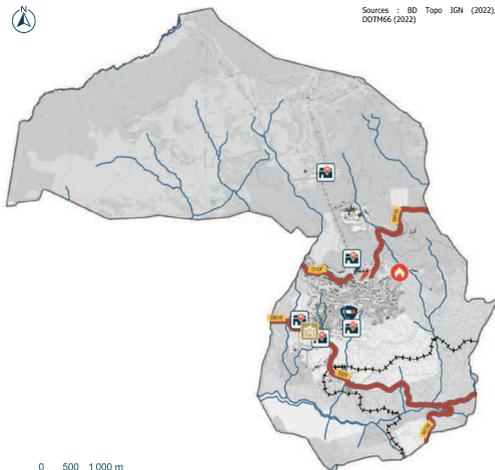
Le risque sur le territoire de Font-Romeu-Odeillo-Via

À Font-Romeu-Odeillo-Via, le trafic routier des matières dangereuses se concentre sur les principaux axes de circulation : la **RN116 principalement**.

La **D10F** et la **D29** qui traversent respectivement le nord du centre-ville et le sud de la commune peuvent également être concernées. Les secteurs en bordure de ces axes peuvent être impactés directement en cas d'accident.



Sources : BD Topo IGN (2022), DOTM66 (2023)



0 500 1 000 m

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion

La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger



Numéro d'identification du danger



Numéro d'identification de la matière

- Mairie
- Centre d'Accueil et de regroupement des personnes (CARE)
- Police Nationale
- Gendarmerie
- Pompiers

Aléa Transport de Matières Dangereuses (TMD)

TMD par voie routière

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- S'informer sur l'existence du risque.
- Estimer sa propre vulnérabilité par rapport au risque.

PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Roussillon 107.3 FM



Coupez le gaz et l'électricité



Ne provoquez pas de flamme ni d'étincelle



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Éloignez-vous de la zone de danger

APRÈS

- Suivre les consignes des autorités concernant la consommation d'eau et d'aliments issus de la zone impactée.
- Aérer les locaux exposés.



LE RISQUE TERRORITE

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages, etc.) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

LE PLAN VIGIPIRATE

C'est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste. Il se compose de deux parties :

- un document public, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : <http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>) ;
- un document classifié « confidentiel défense », destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

NIVEAUX

DESCRIPTIF



Le niveau de vigilance : C'est la posture permanente de sécurité et la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.



Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.

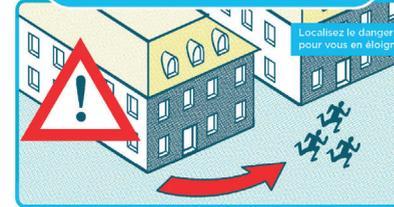


Le niveau urgence attentat : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr

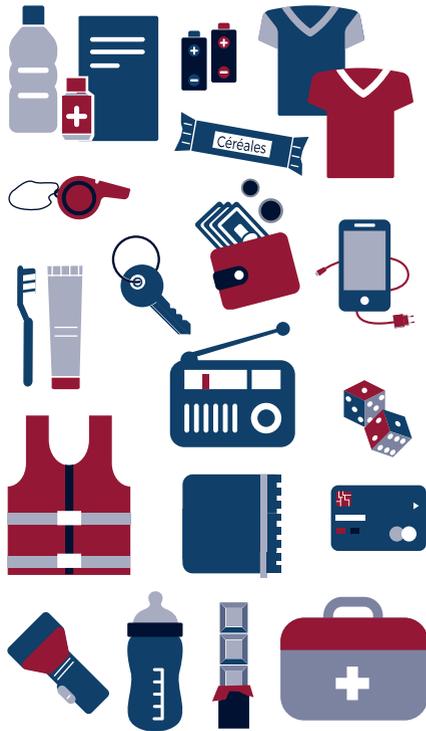


Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr



AVANT

AVANT L'ÉVÉNEMENT : COMMENT SE PRÉPARER ?



CONSTITUER SON KIT D'URGENCE

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable / pers.
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés, etc.)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur
- Un moyen de paiement (monnaie, CB)

BON À SAVOIR

Le Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sécurité en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri, etc.). Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS : <http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

(À COMPLÉTER)

- | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| 🏠 Mairie 04 68 30 68 10 | ☔ Assurance |
| 🏛️ Préfecture 04 68 51 66 66 | 👨‍⚕️ Médecin de famille |
| ⚡ Urgence électricité dépannage | 📖 École(s) des enfants |
| 🔥 Urgence gaz n° vert | H Hôpital |
| 💧 Service des eaux | 👤 Proches à contacter |

APRÈS

APRÈS L'ÉVÉNEMENT : QUE FAIRE ?

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veuillez à respecter les consignes suivantes :



RAPPEL : la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle



RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

Dans tous les cas : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.

ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers, etc.)



Écoutez la radio France Bleu Roussillon 107.3 FM



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

**À EMPORTER
À LA DERNIÈRE MINUTE
EN CAS D'ÉVACUATION**

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)

LIENS UTILES



Météo France : www.meteofrance.com

Mairie : www.mairie-fontromeu.fr

Préfecture : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Risques majeurs en France : www.georisques.gouv.fr

NUMÉROS UTILES

SAMU **15**

Appel d'urgence **112**

→ Police nationale **17**

Appel d'urgence pour
sourds et malentendants **114**

Pompiers **18**

MAIRIE DE FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA

✓ 1 Av. Professeur Félix Trombes ☎ 04 68 30 68 10